

DOCUMENT D'IMPULSION

Vision B2 – Éducation et prise en charge du point de vue de la commune



Redigé par:

Michelle Jutzi

Regula Windlinger

Barbara Stampfli

Luis Aguilar

09.12.2025



Ce texte a été traduit de l'allemand par Nita Neziri, collaboratrice scientifique, Institut de formation continue et de services, HEP Berne

Suggestion de citation:

Jutzi, Michelle; Windlinger, Regula; Stampfli, Barbara & Aguilar, Luis (2025). *Document d'impulsion. Vision B2. Éducation et prise en charge du point de vue de la commune*. Bern: HEP Berne, Programme prioritaire Gouvernance dans le système scolaire.

Introduction

Dans combien de communes bernoises existe-t-il, en plus de l'école, d'autres offres éducatives et d'accueil telles que les écoles à journée continue, l'animation de jeunesse, les crèches ou le travail social en milieu scolaire ? Qui est responsable de ces offres ? Est-ce que les différentes offres et autres actrices et acteurs de la commune collaborent entre eux ? Existe-t-il une stratégie éducative ? Ces questions, ainsi que d'autres, ont été étudiées dans le cadre du projet « Vision B2 – Éducation et accueil du point de vue de la commune » de la HEP Berne pendant trois ans.

Les résultats du projet de recherche dans le Canton de Berne ont été rendus accessibles dans un rapport. Ils donnent un aperçu de la situation actuelle en matière d'éducation et d'accueil dans les communes et permettent d'ouvrir des discussions sur l'éducation et l'accueil de demain. Lors d'une conférence, les résultats de l'étude ont été présentés et des discussions ont été lancées sur des questions et des thématiques encore ouvertes, afin de poursuivre la réflexion commune. Soixante personnes ont participé à cette conférence – parmi lesquelles il y avait des membres des conseils communaux, des membres de l'administration cantonale et des autorités scolaires, mais aussi des directions d'école, des responsables d'écoles à journée continue ainsi que d'autres actrices et acteurs du domaine éducatif.

Ce document résume les principaux enseignements issus du rapport général ainsi que de la conférence et formule des impulsions qui peuvent servir de pistes pour le développement et l'évolution des offres éducatives et d'accueil. Il s'adresse aux instances décisionnelles dans les domaines de la politique, de l'administration, de l'éducation et de la pratique. Il existe manifestement un besoin fondamental de clarification ainsi qu'un potentiel d'amélioration et d'harmonisation dans ces domaines. Les quatre premières impulsions s'adressent plutôt à l'ensemble de la société et au niveau cantonal, tandis que les impulsions 5 et 6 concernent le niveau communal.

Le rapport général vous intéresse ?

Continuez votre lecture ici: ["VisionB2" - Bildung und Betreuung aus Sicht der Gemeinde | PHBern](#)

Impulsions pour le développement futur

Impulsion 1: Considérer les différentes offres comme des offres éducatives et définir l'éducation de manière globale

Actuellement, on distingue les offres éducatives et les offres d'accueil. Elles sont donc considérées comme des systèmes différents et se voient souvent attribuer une importance différente. Cela tient au fait que les écoles à journée continue ont été initialement introduites principalement comme des lieux d'accueil afin de permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. L'expérience acquise dans le cadre du travail quotidien dans le domaine de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants (EAJE) et dans les écoles à journée continue, étayée par les résultats de la recherche internationale, montre que ces institutions jouent un rôle important dans le développement des compétences linguistiques, émotionnelles, sociales et cognitives des enfants (Bae & Stecher, 2020 ; Burger et al., 2016 ; Durlak et al., 2010 ; Rother et al., 2024). Les données issues de notre étude dans le Canton de Berne montrent toutefois que tant les offres d'EAJE que les écoles à journée continue sont plutôt considérées par les membres des conseils communaux comme des offres d'accueil et que la contribution que ces offres peuvent apporter à l'apprentissage des enfants est encore peu perçue ou explicitement attribuée à ces offres. L'apprentissage ne se fait pas uniquement à l'école : les processus d'apprentissage peuvent être planifiés et conscients (« intentionnels ») ou fortuits et imprévus (« accidentels ») et se dérouler dans différents contextes, notamment dans la famille, pendant les loisirs ou dans des institutions (Maschke & Stecher, 2018). Si l'apprentissage et l'éducation sont compris dans un sens large, englobant à la fois les situations d'apprentissage formelles, non formelles et informelles, les offres de l'EAJE et des écoles à journée continue devraient être reconnues socialement et politiquement comme des lieux d'éducation. Pour cela, il est nécessaire de clarifier et de reconnaître les fonctions, les tâches et les objectifs de ces offres. De même, la valeur des différents processus éducatifs pour la promotion de compétences variées chez les enfants et les jeunes à travers les différentes offres et institutions doit être décrite et mise en évidence.

Impulsion 2: La question de l'égalité en matière d'éducation doit être débattue

Les offres d'éducation et d'accueil ne sont pas toutes disponibles dans toutes les communes du Canton. Grâce à l'autonomie communale, l'offre locale en matière d'éducation et d'accueil peut être adaptée aux besoins locaux. Cela entraîne toutefois des différences dans la structure de l'offre, qui peuvent renforcer les inégalités sociales et régionales (Ditton, 2008). L'accès à ces offres dépend donc fortement du lieu de résidence. Aujourd'hui encore, certaines communes rurales n'ont pas accès à une école à journée continue, à une crèche ou à d'autres offres. Les familles qui vivent dans des communes rurales et dont l'organisation du travail diffère de celle de la majorité de la population locale peuvent être particulièrement défavorisées à cet égard. Toutes les familles ne peuvent pas simplement changer de lieu de résidence. Afin de ne pas désavantager ces familles (Kamm et al., 2023), il est nécessaire que le Canton veille à ce que les communes disposent de l'offre nécessaire et que celle-ci ne soit pas

compromise par des raisons telles que le manque de moyens financiers ou des convictions traditionnelles. Le Canton va déjà dans ce sens dans le cadre de l'évaluation des besoins, mais l'absence d'offres peut contribuer à rendre les besoins invisibles, non pas parce qu'ils n'existent pas, mais parce que les familles s'organisent différemment (à titre privé) lorsque la commune ne propose aucune offre. La demande ne naît souvent qu'à partir d'une offre existante.

En proposant des offres, notamment dans le domaine de l'EAJE et des écoles à journée continue, le Canton et les communes contribuent ainsi à réduire les inégalités en matière d'éducation et à garantir un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Cela pourrait inciter davantage de parents à (re)prendre une activité professionnelle, ce qui augmenterait le taux d'activité dans la commune et contribuerait à pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En conséquence, cela pourrait générer des retombées financières pour les pouvoirs publics grâce à une augmentation des recettes fiscales (Balthasar & Ritz, 2020). Outre ces arguments économiques, le recours à ces offres peut être bénéfique pour les enfants et les jeunes, car elles leur permettent de développer leur langage et d'acquérir des compétences sociales et cognitives en interagissant avec d'autres enfants (voir Impulsion 1).

Selon les conclusions du rapport et de la conférence, un débat social et politique s'impose afin de déterminer si le financement et la mise à disposition des offres de formation et d'accueil nécessaires relèvent de la responsabilité publique ou si des prestataires privés peuvent également assumer cette tâche (comme c'est le cas pour les crèches). À plus long terme, on pourrait également discuter (comme en Allemagne, par exemple, voir Süss et al., 2025) de l'opportunité d'introduire un droit légal à une place en crèche et/ou en école à journée continue. À cet égard, il faudrait également clarifier qui contrôle la qualité des offres et qui en supporte les coûts. Cette clarification est particulièrement nécessaire entre les autorités communales et le Canton.

Impulsion 3: La qualité des offres doit être au centre des préoccupations

Les recherches internationales sur l'EAJE et les écoles à journée continue montrent que la qualité de ces offres est essentielle. Les offres de haute qualité ont des effets positifs sur le développement des compétences des enfants et des jeunes, en particulier dans les domaines social et linguistique (Burger et al., 2016 ; Faeh & Vogt, 2021 ; Nachbauer, 2024 ; Schmitz, 2022). Bien que l'importance de la qualité des offres d'éducation et d'accueil soit évidente dans la recherche, il existe peu d'indications montrant que la qualité est réellement exigée et contrôlée dans la pratique en Suisse (p. ex. grille d'orientation de Bâle-Ville, Landwehr & Bucher, 2015 ; directives de kibesuisse, 2021 sur les structures d'accueil de jour). Les entretiens menés dans le cadre du projet de recherche « VisionB2 » montrent que les personnes interrogées accordent une importance très variable à la qualité. D'une part, beaucoup d'entre elles sont conscientes que la qualité des offres doit être au centre des préoccupations, mais il est encore difficile de définir des objectifs clairs en matière de qualité. L'impact social et la contribution à la société, en particulier, sont difficiles à mesurer. Il est donc nécessaire de mener une réflexion approfondie sur la manière dont la qualité et l'efficacité des offres peuvent et doivent être évaluées. Cela soulève des questions telles que : quel devrait être l'intérêt de l'offre en question (par exemple pour les

enfants, les parents)? À quelles exigences et attentes les offres doivent-elles répondre? Quelles sont les conditions-cadres nécessaires pour y parvenir? Quels objectifs de qualité peuvent être mesurés et contrôlés de manière ciblée? Les objectifs de qualité définis contribuent-ils à l'assurance qualité et au développement de l'offre?

Les experts du secteur de l'éducation et de l'accueil soulignent que pour garantir une qualité élevée dans toutes les offres et dans toutes les communes, il est important de créer des conditions-cadres et des directives cantonales auxquelles les offres doivent se conformer et auxquelles elles doivent répondre. Jusqu'à présent, le Canton n'exigeait dans le domaine de l'accueil (tant pour l'EAJE que pour les écoles à journée continue) que des preuves de qualité structurelles (coefficient d'encadrement, locaux, heures d'accueil, etc.) et l'élaboration de concepts. La qualité des processus n'était pas prise en compte. Une fois que des objectifs de qualité appropriés auront été définis, les inspecteurs et les inspectrices scolaires, qui sont responsables non seulement des écoles mais aussi des écoles à journée continue, pourront se concentrer de manière plus ciblée et uniforme dans tout le Canton sur le contrôle de la qualité.

Impulsion 4: Réviser la gouvernance des offres de formation et d'accompagnement

En Suisse, comme dans plusieurs pays européens, l'éducation et l'accueil des enfants sont proposés séparément sur le plan institutionnel. Cela signifie qu'une distinction est faite entre les établissements d'éducation et les structures d'accueil, comme déjà expliqué dans l'impulsion 1. Cela concerne non seulement la compréhension et les attentes, mais aussi la séparation dans les domaines financier et organisationnel. Ce type de gouvernance est appelé « système séparé » (Commission européenne / EACEA / Eurydice, 2025). Ainsi, dans le Canton de Berne, l'école et l'école à journée continue relèvent du domaine « Éducation », tandis que l'EAJE et l'animation de jeunesse sont rattachés au domaine « Social », ce qui se reflète au niveau cantonal dans leur affiliation aux directions correspondantes. Au niveau communal, les compétences relèvent du conseiller ou de la conseillère communale chargée de l'éducation ou des affaires sociales/sociétales. Cette séparation se traduit, au niveau de l'offre, par des exigences de qualification hétérogènes pour le personnel, des systèmes de financement différents, des transitions difficiles et moins de continuité pour les enfants et les jeunes (p. ex. passage de l'EAJE à l'école). En revanche, un système intégré, tel qu'il existe déjà dans les pays scandinaves, permettrait d'appliquer des normes et des qualifications uniformes, un financement et une gestion communs, ainsi que des concepts pédagogiques continus de la petite enfance à la fin de la scolarité. Cela pourrait conduire à un soutien plus holistique, à des meilleures transitions et à une plus grande continuité. Pour cela, il serait nécessaire de réfléchir à un concept élargi de l'éducation (cf. impulsion 1), de renforcer le lien entre l'éducation et l'accueil et, dans le domaine de la gestion, de mettre en place une gestion commune de toutes les offres éducatives par un comité (cf. également Commission fédérale pour les questions familiales COFF, 2021).

Impulsion 5: Définir clairement les structures de direction appropriées ainsi que les responsabilités en matière de mise en réseau et de coordination au sein de la commune

Si l'on souhaite rapprocher les domaines de l'éducation et de l'accueil et mettre l'accent sur le soutien mutuel, il est nécessaire de repenser les structures de gestion existantes. Au sein d'une commune, une collaboration coordonnée entre les offres d'éducation et d'accueil est nécessaire. Étant donné que les différentes offres relèvent de compétences différentes (p. ex. domaine de l'éducation, domaine social, voir impulsion 4), il faut désigner une personne ou un organe responsable de la mise en réseau et de la coordination. Si un organe défini prend en charge la gestion de toutes les offres, il peut décider d'objectifs et de stratégies communs et organiser de manière contraignante des structures de collaboration pour tous les acteurs. Cela permet également de mieux exploiter les synergies (p. ex. le personnel de la crèche pourrait également travailler un jour à l'école à journée continue ou bien les locaux pourraient être utilisés en commun). La question de savoir à qui incombe la responsabilité de la mise en réseau et de la coordination entre les différentes offres au sein de la commune doit être tranchée au cas par cas. Dans certaines communes, il existe déjà un service chargé de l'éducation qui pourrait assumer cette tâche de coordination. La direction de l'école reste également un acteur clé et pourrait éventuellement assumer cette tâche dans une petite commune, mais elle ne doit pas être surchargée par toutes les autres exigences.

Une coordination ciblée peut contribuer à œuvrer ensemble pour le bien-être des enfants et leur développement positif, ainsi qu'à utiliser efficacement les ressources. Ainsi, par exemple, les transitions entre la crèche et l'école enfantine peuvent être rendues plus agréables et plus faciles pour les enfants grâce à des accords entre les personnes responsables (par exemple, grâce à des règles communes qui leur sont déjà familières et qui ne sont pas toutes nouvelles, ou encore grâce à des projets communs).

Impulsion 6: Développer ensemble une stratégie éducative

La réflexion sur la question « De quelles offres d'éducation et d'accueil notre commune aura-t-elle besoin à l'avenir ? » devrait guider toutes les communes dans l'élaboration de leur stratégie éducative. Ce n'est pas seulement le résultat écrit de cette discussion qui importe, mais surtout le processus d'élaboration commun. L'implication de toutes les personnes concernées par l'éducation et l'accueil au sein de la commune ainsi que leur coopération sont essentielles pour permettre une perspective large et initier des développements durables. En échangeant sur leurs différentes valeurs, objectifs et visions, les acteurs du domaine de l'éducation et de l'accueil peuvent identifier et définir une orientation commune. Ils ont ainsi la possibilité de comprendre leurs différents points de vue professionnels et de profiter les uns des autres. Ce dialogue favorise la confiance mutuelle et renforce la coopération au-delà des frontières institutionnelles.

Le travail commun sur une stratégie éducative va au-delà de la simple coordination des offres d'éducation et d'accompagnement et peut conduire à une dynamique positive qui rassemble les participants

autour d'une vision d'avenir et de la conception du chemin pour y parvenir. Ce processus peut contribuer à la création de nouveaux projets, à une meilleure mise en réseau des offres existantes et à la résolution commune des défis. Le simple fait de faire connaissance, de se poser des questions et de partager des expériences peut avoir un effet durable sur la qualité des offres, la coopération et la cohabitation au sein de la commune.

Bibliographie

Bae, S. H. & Stecher, L. (2020). Extended Education and Social Inequality: An Introduction. *International Journal for Research on Extended Education*, 7(2-2019), 129–131. <https://doi.org/10.3224/ijree.v7i2.02>

Balthasar, A. & Ritz, M. (2020). *Whitepaper zur Investition in die frühe Kindheit: Fokus volkswirtschaftlicher Nutzen*. Jacobs Foundation.

Burger, K., Neumann, S. & Brandenberg, K. (Oktober 2016). *Studien zur frühkindlichen Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz*.

Didton, H. (2008). Schule und sozial-regionale Ungleichheit. In W. Helsper & J. Böhme (Hrsg.), *Handbuch der Schulforschung* (S. 631–649). VS Verlag für Sozialwissenschaften. https://doi.org/10.1007/978-3-531-91095-6_25

Durlak, J. A., Weissberg, R. P. & Pachan, M. (2010). A meta-analysis of after-school programs that seek to promote personal and social skills in children and adolescents. *American Journal of Community Psychology*, 45(3-4), 294–309. <https://doi.org/10.1007/s10464-010-9300-6>

Commission fédérale pour les questions familiales COFF (Hrsg.). (August 2021). *Kinderbetreuung finanzieren und Elterntarife gestalten: Empfehlungen an Politik und Behörden auf nationaler, kantonaler und kommunaler Ebene*. https://ekff.admin.ch/fileadmin/user_upload/ekff/05dokumentation/familienergänzende_kinderbetreuung/EKFF-Empfehlungen_Kinderbetreuung_finanzieren_D_2021_01.pdf

European Commission / EACEA / Eurydice. (2025). *Key data on early childhood education and care in Europe 2025: Eurydice report*. Publications Office. <https://doi.org/10.2797/66224>

Faeh, A. & Vogt, F. (2021). *Quality beyond regulations in ECEC: Country background report for Switzerland (commissioned by the Swiss Conference of Cantonal Ministers of Social Affairs (SODK) with the support of the Jacobs Foundation)*. <https://doi.org/10.18747/PHSG-COLL3/ID/1392>

Kamm, C., Maag Merki, K., Suter, F. & Schoch, J. (2023). *Reduktion von Bildungsbenachteiligung in der Volkschule: theoretische Grundlagen und konkrete Handlungsmöglichkeiten*.

kibesuisse. (2021). *Richtlinien für schulergänzende Tagesstrukturen*. kibesuisse.

Landwehr, N. & Bucher, A. (2015). *Orientierungsraster für die Schulentwicklung und Schulevaluation: Tagesstrukturen*. Pädagogische Hochschule FHNW.

Maschke, S. & Stecher, L. (2018). Non-formale und informelle Bildung. In A. Lange (Hrsg.), *Sozialwissenschaften. Handbuch Kindheits- und Jugendsoziologie* (S. 149–163). Springer VS. https://doi.org/10.1007/978-3-658-04207-3_12

Nachbauer, M. (2024). Zusammenhänge zwischen dem Besuch einer Ganztagschule und dem Erwerb von Fachkompetenzen. *Zeitschrift für Pädagogische Psychologie*, Artikel 1010-0652/a000392. Vorab-Onlinepublikation. <https://doi.org/10.1024/1010-0652/a000392>

Rother, P., Sauerwein, M. & Fischer, N. (2024). Qualität in der Ganztagschule – Qualität im Ganztag. *Soziale Passagen*, 16(1), 145–160. <https://doi.org/10.1007/s12592-024-00495-7>

Schmitz, L. (2022). Ganztagschulen fördern die Entwicklung sozialer Fähigkeiten von Grundschüler*innen. *DIW Wochenbericht*, 48(89), 635–642. <https://doi.org/10.18723/diwwb:2022-48-1>

Süss, L. A., Bogumil, J. & Gehne, D. H. (April 2025). *Einführung des Rechtsanspruchs auf ganztägige Förderung von Kindern im Grundschulalter* (ZEFIR-Materialien Band 27). Ruhr-Universität Bochum, Fakultät für Sozialwissenschaften.